

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Questions stratégiques

STRATÉGIE LINGUISTIQUE DE LA CONVENTION

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À sa 19e session (CoP19, Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté les décisions 19.38 et 19.39, *Stratégie linguistique de la Convention* comme suit:

À l'adresse du Secrétariat

19.38 *Le Secrétariat, sous réserve de contributions extrabudgétaires:*

- a) *assure la traduction de toutes les résolutions et décisions en vigueur dans les trois langues supplémentaires (arabe, chinois et russe) en se fondant sur les traductions officielles ou non ; et*
- b) *prend des dispositions pour que le site Web de la CITES soit traduit dans les trois langues supplémentaires.*

À l'adresse du Comité permanent

19.39 *Le Comité permanent, à sa 77e session, examine la manière d'aborder à l'avenir la stratégie linguistique de la Convention afin d'assurer l'interprétation dans les six langues lors des sessions de la Conférence des Parties, en mettant l'accent sur l'interprétation à la 20e session de la Conférence des Parties sous réserve de contributions extrabudgétaires.*

Mise en œuvre de la décision 19.38

3. Le Secrétariat remercie la Suisse pour son généreux financement de 80 000 USD pour la traduction de toutes les résolutions et décisions valides en arabe, en chinois et en russe. Le Secrétariat a étudié la manière la plus efficace de traduire toutes les résolutions et décisions valides, tout en veillant à la qualité des traductions. Choissant l'option la plus rentable, le Secrétariat a fait appel à une société de traduction externe ayant déjà conclu un contrat avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et dont le prix permet au Secrétariat de traduire toutes les résolutions et décisions valides dans les limites du financement fourni par la Suisse. La Chine a informé le Secrétariat qu'elle comptait achever la traduction de toutes les résolutions et décisions valides d'ici la fin du mois d'octobre 2023. Le Secrétariat consulte actuellement la Chine afin de déterminer s'il pourrait être utile de réviser toutes les traductions en chinois. Il existe actuellement 103 résolutions et 367 décisions valides, de sorte que la traduction pourrait prendre un certain temps, mais toutes les résolutions et décisions valides devraient être disponibles en arabe, en chinois et en russe d'ici la prochaine session de la Conférence des Parties.
4. Le Secrétariat travaille actuellement, grâce à un financement de la Suisse, à la traduction du site web en arabe, en chinois et en russe en utilisant un logiciel de traduction automatique. Le Secrétariat note qu'il ne dispose ni des fonds ni des ressources humaines nécessaires pour vérifier la qualité de la traduction automatique du site Web, mais espère que cette traduction aidera néanmoins les Parties et le grand public

à mieux connaître la Convention et ses critères. Le site web de la CITES devrait être disponible dans les six langues des Nations Unies d'ici début 2024.

Mise en œuvre de la décision 19.39

5. La Conférence des Parties a adopté la décision 19.39 pour que le Comité permanent examine la manière d'aborder à l'avenir la stratégie linguistique de la Convention. L'interprétation dans les six langues de l'ONU serait bénéfique pour la Convention, faciliterait sa mise en œuvre et permettrait à un plus grand nombre de spécialistes de participer aux sessions de la Conférence des Parties. Le Secrétariat note toutefois qu'il n'a reçu aucune promesse de financement pour l'interprétation en arabe, en chinois ou en russe à la 20^e session de la Conférence des Parties. Pour mémoire, dans son rapport à la CoP19 (voir le document [CoP19 Doc. 8](#)) le Secrétariat avait estimé à 205 900 USD le coût de l'interprétation en arabe, en chinois et en russe lors des sessions de la Conférence des Parties. Le Secrétariat encourage les Parties en mesure de le faire, ainsi que les autres donateurs, à fournir des ressources financières pour l'interprétation en arabe, en chinois et en russe à la 20^e session de la Conférence des Parties.
6. Le Secrétariat note que ce montant ne couvre pas les frais de déplacement et indemnités journalières des interprètes arabes, chinois et russes, lesquels devraient être pris en charge par le pays hôte. Le Secrétariat note en outre qu'il lui faudrait recevoir les financements au moins six mois avant la session de la Conférence des Parties afin de pouvoir recruter les interprètes en temps voulu. Il est rappelé que la date et le lieu de la CoP20 doivent être déterminés à la présente session du Comité permanent.

Recommandations

7. Le Comité permanent est invité à :
 - a) prendre bonne note du point effectué par le Secrétariat sur la mise en œuvre de la décision 19.38; et
 - b) examiner la manière d'aborder à l'avenir la stratégie linguistique de la Convention afin d'assurer l'interprétation dans les six langues lors des sessions de la Conférence des Parties, en mettant l'accent sur l'interprétation à la 20^e session de la Conférence des Parties sous réserve de contributions extrabudgétaires.